



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 5270

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur les differences de regime fiscal auxquels sont assujettis les divers produits alimentaires solides destines a l'alimentation humaine. Il semblerait en particulier que la majeure partie des produits de chocolaterie et la quasi-totalite des produits de confiserie se trouvent placees en situation discriminatoire du fait de leur assujettissement au taux intermediaire de la TVA, soit 18,6 p 100, alors que toutes les denrees alimentaires, qui leur sont de pres ou de loin concurrentes, sont taxees au taux super-reduit soit 5,5 p 100. Il rappelle egalement que les taux pratiques en la matiere dans notre pays sont superieurs a ceux de nos voisins de la CEE Ainsi en Allemagne federale, par exemple, le taux de la TVA pour la confiserie est de 7 p 100. Il lui demande en consequence s'il entend tres prochainement taxer les produits de chocolaterie et de confiserie au taux super-reduit.

Texte de la réponse

Reponse. - L'harmonisation en Europe des taux de la taxe sur la valeur ajoutee constitue pour le Gouvernement un des elements fondamentaux de l'adaptation progressive de notre economie aux conditions de la realisation du grand marche interieur. Les mesures de reduction de taux proposees dans le projet de loi de finances pour 1989 et adoptees, en premiere lecture, par l'Assemblée nationale, attestent de la volonte du Gouvernement de prendre en compte l'objectif d'harmonisation europeenne. Compte tenu de son cout, ce processus ne peut cependant qu'etre progressif. Le projet actuel de la Commission des communautes europeennes prevoit l'application du taux reduit de la taxe sur la valeur ajoutee a l'ensemble des produits alimentaires autres que les boissons alcooliques. Dans ces conditions, les preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire en faveur de la chocolaterie et de la confiserie ne sont pas perdues de vue.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5270

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3193